

GOLLION Bouquet de chantier des «Campanules»

Mardi 26 juin 2012, au cœur du village de Gollion, dans une ambiance conviviale, s'est déroulé le bouquet de chantier d'un immeuble de logements protégés à l'architecture épurée et avant-gardiste: «Les Campanules». Un concours d'architecture et de paysagisme a été lancé par la Commune de Gollion: les lauréats sont les architectes du bureau «al30» - associés au bureau d'architectes paysagistes «Hüsler & Associés Sàrl» - situé à Lausanne. Le maître d'ouvrage de ce vaste projet, intitulé «Les Campanules», est la Coopérative Cité Derrière.

Fondée en 1995, la Coopérative Cité Derrière offre actuellement sur le marché plus de 1600 logements à loyers modérés considérant les affaires en cours et les concours d'ar-



De g. à dr.: Philippe Diesbach, Président Coopérative Cité Derrière Lausanne / Véronique Robadey, Municipale Commune de Gollion / Pierre-André Perrenoud, Syndic Commune de Gollion / Philippe Dubas, Conducteur de travaux FT Concept Lausanne et Simon Monnier, Architecte du bureau «al30» Lausanne. LDD

chitecture. Reconnue d'utilité publique, elle ne poursuit aucun but lucratif et s'interdit toute opération

spéculative. Elle se destine à la construction de logements protégés pour personnes âgées ou à mobilité

réduite, une réponse à l'isolement social. Bail, clé, boîte aux lettres sont les trois maîtres-mots qui soulignent l'indépendance de chacun des locataires.

«Les Campanules» verdoyantes et odorantes

Dans un paysage bucolique, 12 appartements de 2 pièces et 5 appartements de 3 pièces ont été conçus selon les normes du développement durable au standard Minergie®. Un espace communautaire favorise le contact, les échanges et une attitude d'humanité solidaire. Une référente sociale assure des visites régulières auprès des résidents.

Une installation d'un système Biogaz et chauffage à distance pour la production de chaleur et d'eau chaude sanitaire a été prévue par la Coopérative Cité Derrière. Le Biogaz est produit dans le village de Gollion et acheminé par des conduites installées jusqu'à l'intérieur des bâtiments.

La mise en location rencontre déjà un vif succès! A ce jour, il ne reste que 2 appartements de 2 pièces à louer! Pour tous renseignements: Alterimo Sàrl: Tél. 021 694 30 33. ■



COSSONAY Intervention des pompiers

Un appartement endommagé par le feu



Un sinistre rapidement maîtrisé par les pompiers.

Par
Jean-Louis Genoud

Mardi 3 juillet dernier, peu avant midi, un appartement du numéro 3 de la Grand-Rue, à Cossonay, a été fortement endommagé par un incendie. Une épaisse fumée s'y dégageait. Rapidement sur place, les pompiers et les policiers ont constaté qu'aucune personne n'était présente dans le logement. Le feu a été rapidement circonscrit, mais les dégâts sont toutefois importants. Une enquête est en cours. Les spécialistes en matière d'incendie devront déterminer les causes de cet incendie. ■

SI VOUS VOYAGEZ EN FRANCE

POSSESSION OBLIGATOIRE D'UN ÉTHYLOTEST POUR LES USAGERS DE LA ROUTE CIRCULANT EN FRANCE

En ces périodes de départs en vacances, nous rappelons aux usagers de la route qui comptent se rendre chez nos voisins français que la présence d'un éthylotest est désormais obligatoire dans les véhicules circulant en France.

En vertu du décret n. 2012-284 de février et entré en vigueur le 1^{er} juillet de cette année, tout conducteur d'un véhicule doit posséder un éthylotest certifié selon la norme NF, non usagé et disponible immédiatement.

Vous pouvez vous procurer ces éthylotests dans les pharmacies et certaines grandes surfaces et stations-service en France ainsi que sur Internet ou auprès de certaines sections du TCS et de l'ACS. ■

